

A V I S P U B L I C

Entrée en vigueur
PPCMOI-2021-00062

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire du 21 septembre 2021, le conseil municipal de la Ville de Saint-Jérôme a adopté, en vertu du règlement 0319-000, le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) suivant :

- PPCMOI-00062 concernant un projet de construction d'une « Habitation multifamiliale isolée (H-5) » de douze (12) logements à même les lots 2 141 009 et 2 141 010 du cadastre du Québec, situé au 609A, rue Laviolette.

En conformité avec les dispositions de l'article 137.15, alinéa 3, de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, **cette résolution est entrée en vigueur le 27 octobre 2021, date de la délivrance du certificat de conformité de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.**

Toute personne intéressée peut consulter ladite résolution au bas du présent avis, ainsi qu'à la Centrale du citoyen située au 10, rue Saint-Joseph, à Saint-Jérôme, du lundi au jeudi, de 8 h 30 à midi et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi, de 8 h 30 à midi.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 3 novembre 2021.

La greffière adjointe de la Ville,

LAURENCE CHÉNARD, avocate

Pour toute information :
Service de l'urbanisme
(450) 438-3251